

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE BELABO

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fartherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

BELABO COUNCIL

GENERAL SECRETARY

TECHNICAL SERVICE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE IN° 02 /AONO/ C.BBO/ SG/ST/CIPM/2024 DU 29 AVR 2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES DANS LA COMMUNE DE BELABO, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST

1. Objet de l'Appel d'Offres:

Le Maire de la Commune de BELABO, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence pour les **travaux de construction de certaines infrastructures dans la commune de BELABO, Département du Lom et Djereem, Région de l'Est, allotis ainsi qu'il suit :**

N° Lot	Désignation du projet	Montant TTC
1	Travaux de finition de la salle de fête de Belabo ;	20 000 000
2	Travaux de Construction d'une morgue à l'hôpital de District de Belabo ;	30 000 000
	Total	50 000 000

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires - études ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les élévations ;
- La charpente-couverture- plafond ;
- Les menuiseries bois, métallique et aluminium;
- L'électricité ;
- La plomberie ;
- La peinture ;
- Les VRD.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres, est de **quatre (04) mois calendaires par lot** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

4. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

5. Financement :

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, exercice 2024.**

6. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'une validité de quatre-vingt-dix (90) jours, au-delà de la date limite de validité des offres. Soit :

N° Lot	Désignation du projet	Montant prévisionnel TTC	Montant de la caution
1	Travaux de finition de la salle de fête de Belabo ;	20 000 000	400 000
2	Travaux de Construction d'une morgue à l'hôpital de District de Belabo ;	30 000 000	600 000
	Total	50 000 000	1000 000

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la **Mairie de Belabo**, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) francs CFA** payable à la **Recette Municipale de la Commune de Belabo**.

8. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la **Mairie de Belabo**, au plus tard le **22/05/2024** à **10** heure locale et devra porter la mention suivante :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**
N° **06** /AONO/ C.BBO/ SG/ST/CIPM/2024 DU **29 AVR 2024** POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES DANS LA COMMUNE DE
BELABO, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST»
(Lot à préciser)

« **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **22/05/2024** à **13** heures, heure locale par la **Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Belabo dans la salle des délibérations de ladite Commune**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

11. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

❖ Offre administrative

- l'absence d'une pièce administrative requise dans un délais de 48 heures;
- la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48 heures ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- L'absence de la caution de soumission.

❖ Offre technique

- offre technique incomplète ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- n'avoir pas de chantier abandonné ;

❖ Note de l'offre technique inférieure à **20 sur 26**

❖ **Offre financière**

- offre financière incomplète ;
- absence d'un prix unitaire quantifié.

b. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- la situation financière ;
- l'expérience ;
- le personnel ;
- les matériels.

12. Attribution

Le Maire de la Commune de **Belabo** attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

13. Durée de Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie de Belabo** (Numéro de téléphone : 699 61 45 29)

Fait à Belabo , le 29 AVR 2024

Le Maire (Maître d'Ouvrage),

Ampliations :

- Préfet L&D ;
- DDMINMAP/L&D ;
- ARMP/EST (pour insertion dans le JDM) ;
- Président CIPM/C.Belabo (pour information) ;
- ST/C-Belabo (pour archivages) ;
- Affichage.



Apandé Apandé Luc Emmanuel
Le Maire